SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ
2025-ETSPA-085

portant fixation des tarifs et de la dotation globale de fonctionnement « dépendance » pour l'année 2025
Centre hospitalier (USLD)
Rue du Docteur Grange – 73303 ST-JEAN-DE-MAURIENNE

Pôle social

DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES

N° Finess : 730 785 425

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.232-8 à L.232-11 (allocation personnalisée d'autonomie en établissement), L.313-12 à L.313-23 (convention tripartite, contrôle et dispositions pénales) et L.314.1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;

VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment articles R.314-1 à R.314-204 et R.351-1 à R.351-41 ;

VU Le code de la santé publique ;

VU Le courrier du 23 octobre 2024 par lequel la personne ayant qualité a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2025 ;

VU Le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 ;

VU La délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2024 (Budget primitif 2025 du Département) ;

SUR Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE

Article 1 - La capacité « hébergement » de l'USLD est de 30 places

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250401-2025-ETSPA-085-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Article 2 - Tarification 2025 :

USLD	Tarifs journaliers et dotation	Observations
Hébergement permanent et temporaire	68,89 €	applicable du 1er mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Tarif « moins de 60 ans »	101,90 €	applicable du 1er mars et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté
Dotation globale de financement « dépendance »	116 231,58 €	versé par 1/6eme sur 6 mois compte-tenu de la mise en place de la fusion des sections soins et dépendance à compter du 1er juillet 2025
Tarifs « dépendance » GIR 1-2 GIR 3-4 GIR 5-6	 35,68 € 22,65 € 9,61 €	A compter du 1er mars et jusqu'au 30 juin 2025 compte tenu de la mise en place de la fusion des sections soins et dépendance à compter du 1er juillet 2025.

Article 3 - Au titre du budget 2025, les groupes fonctionnels de dépenses et de recettes sont retenus comme suit :

USLD	**Groupes fonctionnels**	**Montants en euros**	
		Hébergement	**Dépendance**
Dépenses	Titre I : *Dépenses de personnel*	483 619,74	337 962,82
	Titre III : *Dépenses hôtelières et générales*	105 664,78	17 813,77
	Titre IV : *Amortissement et charges financières*	180 105,42	24 201,27
	Déficit	19 714,88	
TOTAL		**789 104,82**	**379 977,86**
Recettes	Titre II : *Produits afférents à la dépendance*	738 388,80	352 878,80
	Titre III : *Produits à l'hébergement*		
	Titre IV : *Autres produits*	50 716,02	27 099,06
	Excédent		-
TOTAL		**789 104,82**	**379 977,86**

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250401-2025-ETSPA-085-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Article 4 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 5 - Monsieur le Directeur général des services départementaux du Conseil départemental de la Savoie, madame la Directrice générale adjointe du pôle social du Département et madame la Directrice d'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché dans la Mairie et l'établissement concernés,
- affiché par le Préfet pour les USLD.

CHAMBÉRY, le 31 MARS 2025

Le Président,

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

- 3 AVR. 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
Le - 3 AVR. 2025
PUBLICATION

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250401-2025-ETSPA-085-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20250401-2025-ETSPA-085-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2025